

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 28 OCTOBRE 2020
À 17 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Raymond Rougeau Kimberly St Denis Stéphanie Labelle
Sont absents, Madame la conseillère, Monsieur le conseiller,	Josianne Girard Renald Breault



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est absent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-380

Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 JUILLET 2017**
4. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 8 OCTOBRE 2020**
5. **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**
- 5.1 **2420, RUE BELIECK – LOT NUMÉRO 4 995 470 – ZONE R1-33 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – GARAGE DÉTACHÉ PROJETÉ**
6. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

7. **OCTROI DE CONTRAT – ANALYSES DE LABORATOIRE – 2021-2022 – EAU POTABLE, EAUX USÉES ET NEIGES USÉES**

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS**
9. **AUTORISATION DE MISE EN VENTE – DIVERS ÉQUIPEMENTS AMKUS – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**
10. **MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 20-205 – AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE - CESSION ET SERVITUDES EN FAVEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – TRAVAUX SUR LE PONT P-05054**
11. **PROLONGATION DE DÉLAIS – VENTE D'IMMEUBLE – SECTION DU LOT 4 996 257 – RUE METCALFE – MATRICULE N° 8999-95-5130**
12. **DANS MA RUE ON JOUE – AJOUT DE LA RUE FRONTENAC À L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011 ET SES AMENDEMENTS COMME RUE DE JEU LIBRE**
13. **PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE DE PLEIN AIR (PAFILR) – DEMANDE DE SUBVENTION**
14. **LÉGION ROYALE CANADIENNE DE RAWDON - DEMANDE DE DONS ET DE FERMETURE DE RUE - CÉRÉMONIE DE LA JOURNÉE DU SOUVENIR – LE 8 NOVEMBRE 2020**
15. **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ACHAT DE MATÉRIEL SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE STE-ANNE – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES**
16. **CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – TRAVAUX DE FONDATION ET DE PAVAGE SUR LES RUES QUEEN ET FOREST-HILL – SINTRA INC.**
17. **CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – ACCEPTATION PROVISOIRE – TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE – CHEMIN DU LAC-CLAIR NORD – SINTRA INC.**

18. CORRESPONDANCE
19. AFFAIRES NOUVELLES
20. PAROLE AUX CONSEILLERS
21. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
22. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. **DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 JUILLET 2017**

20-381 CONSIDÉRANT QU'une erreur de nature cléricale s'est glissée dans la résolution numéro 17-315 intitulée *Demande d'achat d'immeubles municipaux – M. Jocelyn Lapierre - Lot n° 5 355 608 et partie du lot n° 5 530 754 – Ancien chemin montré à l'originare* du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2017, et plus précisément au numéro de lot indiqué dans le corps de la résolution. Le numéro de lot inscrit dans le corps du texte de la résolution aurait dû se lire 5 355 608 au lieu de 5 255 608, tel qu'il était inscrit dans le titre de la résolution.

La directrice générale adjointe e directrice du Service du greffe dépose, séance tenante, au conseil municipal, un procès-verbal de correction signé et daté du 13 octobre 2020, ainsi qu'un procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 juillet 2017 dûment corrigé.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 juillet 2017 ainsi que la résolution numéro 17-315 sont corrigés en conséquence.

4. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 8 OCTOBRE 2020**

20-382 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 8 octobre 2020 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

5. **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

5.1 **2420, RUE BELIECK – LOT NUMÉRO 4 995 470 – ZONE R1-33 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – GARAGE DÉTACHÉ PROJETÉ**

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 8 octobre 2020, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage). Le bâtiment accessoire (garage) sera situé à un minimum de 5 mètres de la limite avant (rue Red River) en lieu et place de la marge de recul minimale de 7,5 mètres exigée en vertu de l'article 6.2.1 c) du Règlement de zonage n° 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

20-383 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2020-01008, conformément aux recommandations et selon les conditions et dispositions formulées par le comité consultatif d'urbanisme.

6. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

7. **OCTROI DE CONTRAT – ANALYSES DE LABORATOIRE – 2021-2022 – EAU POTABLE, EAUX USÉES ET NEIGES USÉES**

CONSIDÉRANT une demande de prix effectuée pour les services d'analyses de laboratoire pour les années 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par l'entreprise H2Lab inc., pour un montant de 40 485,11 \$, taxes incluses, pour les années 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de l'hygiène du milieu au Service des travaux publics en date du 23 octobre 2020.

20-384 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour les services d'analyses de laboratoire pour les années 2021-2022 à l'entreprise H2Lab inc., pour un montant de 40 485,11 \$, taxes incluses.

D'autoriser le chef de division de l'hygiène du milieu au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000062 a été émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

20-385 Tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers comparatifs.

9. AUTORISATION DE MISE EN VENTE – DIVERS ÉQUIPEMENTS AMKUS – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service de la sécurité incendie souhaite se départir de divers équipements de marque AMKUS qui ne sont plus utiles en raison de leur état général, soit une pompe GT25-XL, un couteau M25/B, un écarteur M-28-S et un RAM AMK-30R;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la vente de ces équipements à leur juste valeur et au plus offrant, dans leur état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur adjoint du Service de la sécurité incendie.

20-386 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la vente de divers équipements de marque AMKUS du Service de la sécurité incendie, soit pompe GT25-XL, un couteau M25/B, un écarteur M-28-S et un RAM AMK-30R, et ce, à leur juste valeur et au plus offrant, dans leur état actuel et sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur.

De confirmer le retrait du caractère public de ces équipements, lesquels sont inutilisés par la Municipalité.

D'autoriser le directeur adjoint du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

10. MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 20-205 – AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE - CESSIION ET SERVITUDES EN FAVEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – TRAVAUX SUR LE PONT P-05054

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-205 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 juin 2020, laquelle autorisait, entre autres, la cession d'une partie des lots 6 170 831, 6 170 833 et 6 170 832 en faveur du Ministère des transports du Québec (MTQ) ainsi que l'établissement des servitudes nécessaires aux fins des travaux devant être effectuées sur le barrage du lac Rawdon ainsi que sur le pont P-05054 sur la route 337;

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont à apporter dans la désignation des lots devant faire l'objet de cessions et servitudes en faveur du Ministère des transports du Québec (MTQ).

20-387 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

De modifier la résolution n° 20-205 afin d'autoriser la cession des lots 6 170 831 et 6 170 833 en faveur du Ministère des transports du Québec (MTQ) et de consentir en faveur du Ministère des transports du Québec (MTQ) les servitudes nécessaires aux fins des travaux sur les lots ou parties des lots 6 170 830 et 6 170 832, lesquels étant plus amplement décrits au plan d'arpentage No AA-8806-154-10-1005 (1C/1) préparé par François Danis, arpenteur-géomètre en date du 12 août 2019, le tout de la façon prévue aux termes de l'entente signée avec Ministère des transports du Québec en date du 11 juin 2020.

11. PROLONGATION DE DÉLAIS – VENTE D'IMMEUBLE – SECTION DU LOT 4 996 257 – RUE METCALFE – MATRICULE N° 8999-95-5130

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution n° 19-482, adoptée lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2019, le conseil municipal a accepté une offre d'achat portant sur une section

d'approximativement 243 mètres carrés de l'emprise non aménagée de la rue Metcalfe (lot 4 996 257) aux propriétaires du lot voisin situé au 3210, rue Metcalfe;

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles et les ordonnances imposées par la ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19, les parties ont été dans l'impossibilité de conclure la transaction dans le délai de six (6) mois prévu antérieurement et le délai pour la conclusion de la transaction a été prolongé pour une durée additionnelle de six (6) mois, aux termes de la résolution n° 20-147, adoptée lors de la séance ordinaire du 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la transaction n'a toujours pas pu être conclue en raison de plusieurs facteurs hors du contrôle des parties, notamment en raison de la pandémie de la COVID-19, une seconde demande de prolongation du délai aux fins de signature de l'acte de vente a été demandée pour une période additionnelle de six (6) mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'adjoint à la direction générale et responsable du développement durable.

20-388 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder une seconde prolongation du délai de six (6) mois additionnels pour la signature de l'acte de vente portant sur une section de l'emprise non aménagée de la rue Metcalfe (lot 4 996 257) aux propriétaires du lot voisin situé au 3210, rue Metcalfe, laquelle transaction devra être conclue avant le 13 mai 2021.

Les résolutions n° 19-482 et 20-147 sont modifiées en conséquence.

12. DANS MA RUE ON JOUE – AJOUT DE LA RUE FRONTENAC À L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011 ET SES AMENDEMENTS COMME RUE DE JEU LIBRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'implique activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens par ses politiques municipales, l'aménagement de ses milieux et son offre de services;

CONSIDÉRANT QUE favoriser l'activité physique sur son territoire permet d'offrir un milieu de vie de qualité aux familles, tant sur le plan social que de la santé;

CONSIDÉRANT QUE certaines voies publiques situées dans les quartiers résidentiels peuvent être occupées de différentes manières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code de la sécurité routière* (chapitre C-24.2), une municipalité peut permettre, par règlement et sous certaines conditions, le jeu libre sur un chemin public dont la gestion lui incombe;

CONSIDÉRANT QU'il est possible, en vertu du règlement numéro 68-2011 et ses amendements, de permettre aux jeunes de jouer librement dans certaines rues résidentielles;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée afin que la rue Frontenac soit ajoutée à l'Annexe B du règlement numéro 68-2011 et ses amendements comme « rue de jeu libre »;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des résidents de cette rue sont favorables au projet;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations des Services concernés par la demande.

20-389 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De déclarer la rue Frontenac comme « rue de jeu libre », tous les participants devant obligatoirement se soumettre aux règles du code de conduite prévu à l'Annexe A du Règlement numéro 68-2011 et ses amendements.

D'ajouter la rue Frontenac à l'Annexe B du Règlement numéro 68-2011 et ses amendements.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée sur la rue Frontenac.

13. PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE DE PLEIN AIR (PAFILR) – DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a mandaté l'organisme Loisir et Sport Lanaudière (LSL) afin de gérer le PAFILR, lequel est un programme d'assistance financière visant à favoriser la pratique régulière de plein air auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention auprès de ce programme pour le volet 3 – Projets qui favorisent la pratique d’activités de plein air hivernales afin d’acquérir du matériel de plein air hivernal (tubes, snowskates, etc.);

20-390 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

D’autoriser le dépôt d’une demande de subvention auprès de l’organisme Loisir et Sport Lanaudière (LSL) dans le cadre du volet 3 du PAFILR pour le projet d’acquisition de matériel de plein air hivernal.

D’autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

14. LÉGION ROYALE CANADIENNE DE RAWDON - DEMANDE DE DONS ET DE FERMETURE DE RUE - CÉRÉMONIE DE LA JOURNÉE DU SOUVENIR – LE 8 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT la cérémonie organisée par la Légion royale canadienne le dimanche 8 novembre prochain dans le cadre du Jour du Souvenir;

CONSIDÉRANT une demande afin que la Municipalité procède à la fermeture de la 4^e Avenue et de la rue Metcalfe jusqu’au Cénotaphe, entre 10 h 30 et midi pour le déroulement de la cérémonie;

CONSIDÉRANT une demande de don de 50 \$.

20-391 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

D’autoriser la fermeture de la 4^e Avenue et de la rue Metcalfe jusqu’au Cénotaphe, le dimanche 8 novembre 2020 entre 10 h 30 et midi pour le déroulement de la cérémonie, le tout sous réserve de l’évolution de la pandémie, des consignes émises par la Santé publique et de la Municipalité.

D’autoriser le versement d’un don d’un montant de 50 \$ à la Légion royale canadienne.

Le certificat de crédit numéro 2020-000063 est émis pour autoriser cette dépense.

15. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ACHAT DE MATÉRIEL SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DE L’ÉCOLE STE-ANNE – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

CONSIDÉRANT une demande soutien financier afin d’aider les familles des enfants fréquentant le Pavillon Ste-Anne à acheter du matériel scolaire.

20-392 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

D’accorder un soutien financier de 625\$ au Centre de services scolaires des Samares – Pavillon Ste-Anne pour permettre l’achat de matériel scolaire.

Le certificat de crédit numéro 2020-000061 a été émis pour autoriser cette dépense.

16. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – TRAVAUX DE FONDATION ET DE PAVAGE SUR LES RUES QUEEN ET FOREST-HILL – SINTRA INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 486 672,29 \$, taxes incluses, pour les travaux de fondation et de pavage sur les rues Queen et Forest-Hill par l’entreprise Sintra inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Groupe Civitas inc. en date du 21 octobre 2020 et du chef de division de l’hygiène du milieu au Service des travaux publics en date du 23 octobre 2020.

20-393 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

D’autoriser le paiement de la somme de 486 672,29 \$, taxes incluses, à l’entreprise Sintra inc., tel qu’autorisé par le certificat de crédit numéro 2020-000030, lequel sera libéré à la réception des quittances.

17. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – ACCEPTATION PROVISOIRE – TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE – CHEMIN DU LAC-CLAIR NORD – SINTRA INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 au montant de 20 725,68 \$, taxes incluses, pour les travaux de traitement de surface double sur le chemin du Lac-Clair Nord par l’entreprise

Sintra inc., lequel comprend une retenue temporaire de 975 \$ plus les taxes applicables pour l'enduit de scellement qui n'a pas été appliqué en raison de la température et des conditions climatiques, lequel sera effectué au printemps 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 23 octobre 2020 de procéder à l'acceptation provisoire des travaux.

20-394 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prononcer l'acceptation provisoire des travaux, le tout sous réserve des travaux d'application de l'enduit de scellement qui seront effectués au printemps 2021.

D'autoriser le paiement de la somme de 20 725,68 \$, taxes incluses, à l'entreprise Sintra inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro T20-350338, comprenant une retenue temporaire de 975 \$ plus les taxes applicables pour l'enduit de scellement qui n'a pas été appliqué en raison de la température et des conditions climatiques, lequel sera effectué au printemps 2021, laquelle somme sera libérée à la réception des quittances.

18. CORRESPONDANCE

19. AFFAIRES NOUVELLES

20. PAROLE AUX CONSEILLERS

21. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

20-395 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 17h55.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

(signé) Bruno Guilbault

Bruno Guilbault
Maire